

Développement durable

Des projets de développement durable conçus pour et avec les citoyens

Investir solidaire, pourquoi et comment ?

Dans le cadre de la 4^e édition nationale du mois de l'Économie sociale et solidaire, la Communauté de communes du Val d'Ille organise une rencontre sur les finances solidaires vendredi 25 novembre, à la salle polyvalente de Langouët. L'objectif est de sensibiliser le grand public à l'investissement citoyen.



Implantée à Langouët depuis 2007, la Pépinière de l'économie sociale et solidaire a pour vocation, comme son nom l'indique, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Fonctionnant comme une pépinière d'entreprises, elle accueille les porteurs de projets, quel que soit leur statut, qui lancent une activité d'utilité sociale ou collective contribuant au développement durable : service à la personne, insertion, culture, environnement, solidarité,

commerce équitable, éducation populaire... "On met à leur disposition des bureaux équipés moyennant un loyer modique pour leur permettre de travailler sur leur projet et d'assurer leur pérennité", explique Anne-Gaëlle Mangin, chargée de l'animation de la Pépinière de l'ESS et de l'accompagnement des porteurs de projets.

Pour ces activités qui ne visent pas le profit mais l'utilité sociale, la recherche de financement s'avère souvent difficile. L'ESS est en effet un secteur méconnu et peu soutenu par les structures financières traditionnelles. Pourtant, par sa créativité, elle participe au développement économique et social des territoires : en Bretagne, l'ESS représente 12 500 établissements employeurs, plus de 125 000 salariés, soit 12% de l'emploi total (salarié et non salarié).

"L'anti-Monopoly"

Il existe toutefois des opérateurs financiers solidaires qui soutiennent ce type d'initiatives et offrent aux citoyens la possibilité de contribuer au développement durable de leur territoire à travers l'épargne solidaire. Pour faire connaître ces mécanismes financiers, la Communauté de communes a décidé d'organiser une rencontre sur les finances solidaires à Langouët, le 25 novembre prochain, en partenariat avec Réso Solidaire, le pôle de développement de l'ESS du

Pays de Rennes. Cet après-midi ouvert à tous (inscription conseillée) se déroulera en deux temps. En première partie, un membre d'une CIGALE (club d'investisseur pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) et un représentant de l'association "Terres de liens" (finance solidaire pour faciliter l'accès au foncier des porteurs de projets en milieu rural) viendront témoigner de leur expérience de l'investissement citoyen. La deuxième partie sera consacrée à la présentation du jeu de société Fricfol, édité par le Conseil général. "C'est une sorte d'anti-Monopoly destiné à sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire et à faire découvrir les finances solidaires", indique Anne-Gaëlle Mangin.

L'appropriation citoyenne de l'énergie

La participation citoyenne est en effet une dimension importante du projet de territoire du Val d'Ille axé sur le développement durable, et notamment de sa politique énergétique. "Notre territoire vise à être un territoire à énergie positive, c'est-à-dire à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme", explique le président Daniel Cueff. Pour y parvenir, la Communauté de communes mise sur la réduction de la consommation énergétique du territoire et la production d'énergies renouvelables. "On tente d'y arriver progressivement, mais pour cela on

a besoin des citoyens", souligne Daniel Cueff, qui estime que "l'énergie doit faire l'objet d'une appropriation citoyenne, car l'électricité va devenir un bien très cher dans les années à venir".

Dans cette optique, la Communauté de communes lance un important projet de champ solaire à Melesse, ZA les Olivettes, sur un terrain qui sera mis à la disposition de l'opérateur industriel VSD, chargé de la réalisation et de l'exploitation de l'installation. "Nous souhaitons associer les citoyens à ce projet en leur proposant une prise de participation à hauteur de 5% de l'investissement", annonce Daniel Cueff. Ce sont environ 750.000 euros de parts qui seront ainsi réservées à l'épargne solidaire des habitants du Val d'Ille, et peut-être des associations. Cette démarche, nouvelle pour une collectivité, est actuellement à l'étude. Des réunions et discussions seront organisées avec les citoyens intéressés. "Il faut que l'on trouve des astuces pour rentrer dans le cadre de la législation, qui n'a pas prévu cette participation citoyenne", confie le président. "Mais n'est-ce pas le rôle de l'ESS que de pousser les frontières juridiques, sociales et techniques pour construire un nouveau modèle économique ?".

Inscription à l'après-midi "finances solidaires" auprès de Anne-Gaëlle Mangin au 02 99 69 86 04.

LE PETIT RAPPORTEUR

NOVEMBRE 2011

N°117